



Aps(etudiant)->profession liberale

Par **h2486081**, le **26/04/2010** à **22:45**

Bonjour, rnJ'ai eu APS(Autorisation Provisoire de Séjour) en Octobre 2009, et puis elle est périmée à la fin de mars. Je n'ai pas réussi avoir d'un contrat CDI pour changement du statut mais j'ai des possibilités de travailler en tant que Profession liberale(Architecture). J'étais donc à la préfecture, j'ai eu une convocation en mars pour un RDV du mois de mai. rnMais je m'inquiète de ne pas avoir le nouveau titre de séjour car APS n'est pas renouvelable après 6 mois et elle est pour étudiants en recherche d'emploi(C'est marqué sur la carte APS). Je suppose que cela ne sois pas pour étudiants qui veulent avoir son propre compte... rn **J'aimerais donc savoir le changement de statut APS-Profession liberale est vraiment possible..!!** rnSi non, il y a des moyens pour que je puisse travailler en Freelance.. rnJe remercie sincèrement de votre réponse !!!!

Par **h2486081**, le **27/04/2010** à **13:22**

Non, je l'ai pas reçu..

Par **azert**, le **28/04/2010** à **20:09**

Bonsoir,rnMon message pour Société A.D.E. (Accès aux Droits des Etrangers)rnArrêter de fais le malin et la chaise a vous future client, ici un forum d'aide et d'orientation, et pas un lieu de faire la pub ni de faire le commerce.rn**Merci d'arrêter.**

Par **anjoanj**, le **29/07/2017** à **12:23**

Bonjour, rnAvez vous obtenu une réponse. Je suis dans le meme cas à present en 2017
[smile3]rnrnMerci